



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

Compte rendu de réunion
8 juin 2023

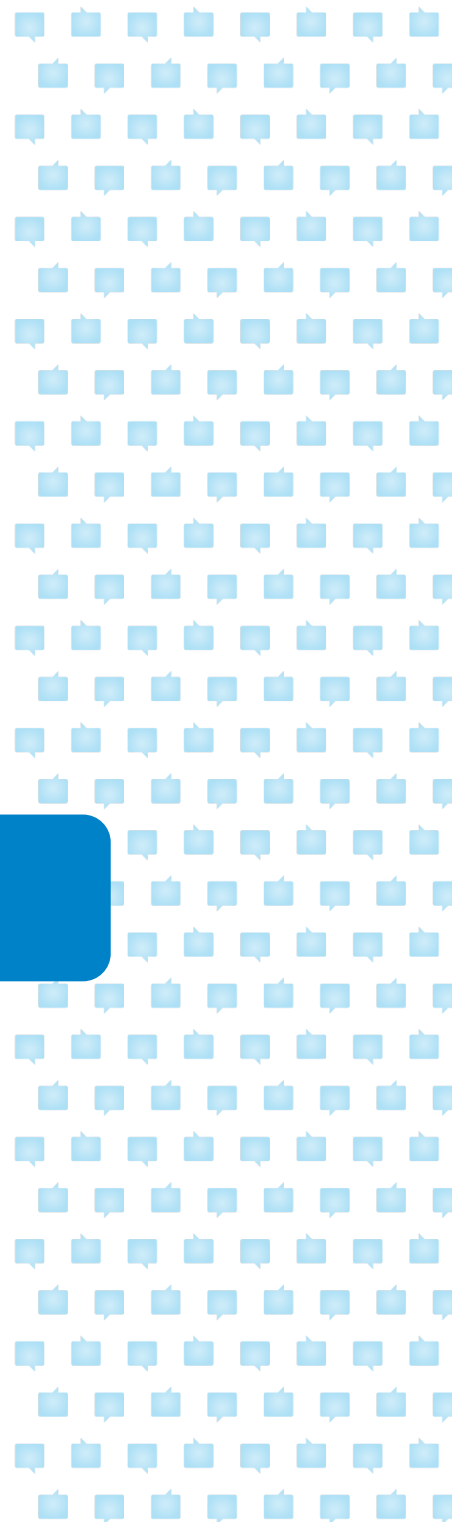


TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE LA RENCONTRE	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU	1
4.	FAITS SAILLANTS DE LA VISITE DE SITE.....	1
4.1	Visite de la plateforme de compostage (Englobe).....	1
4.2	Système de captation des biogaz et centrale électrique (EDL).....	5
4.3	Traitement du lixiviat.....	7
5.	ACTIONS DE SUIVI	8
5.1	Réflexion sur la tenue d'une rencontre d'information/journée porte ouverte	8
5.2	Faire les vérifications en lien à la plainte d'odeur à la rue browns gore faire par un membre du comité à englobe et revenir au comité à ce sujet.....	9
5.3	Partager le lien vers les informations sur le projet des saules du LET de Sainte-Sophie.....	10
5.4	Retour sur les pistes de solutions longs termes pour le traitement des eaux usées.....	12
6.	ÉMISSIONS DE GES.....	13
7.	SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET DES TONNAGES (FÉVRIER, MARS, AVRIL ; TONNAGE PAR MUNICIPALITÉ).....	15
7.1	WM	15
7.2	ENGLOBE.....	19
7.3	EDL.....	19
8.	FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (FÉVRIER, MARS, AVRIL).....	19
9.	SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCCFP.....	20
10.	DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE	20
10.1	Prochaine rencontre	20



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre du Comité de vigilance en 2023 qui est une visite des installations.

Puis, il explique le déroulement de la visite. Les différents points de l'ordre du jour seront traités de manière stratégique en lien avec les endroits visités. Dans l'ordre, la visite commence par le poste de pesée, la plateforme de compostage, le front de déchets, les bassins de traitements des eaux et se termine avec les installations de captation du biogaz.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour figure à l'annexe 2.

3. ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU

Aucun commentaire n'est émis relativement au compte rendu de la rencontre du 23 mars 2023.

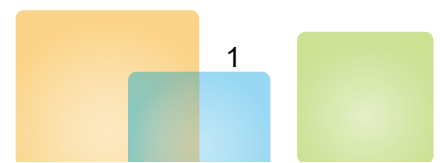
4. FAITS SAILLANTS DE LA VISITE DE SITE

La rencontre étant une visite de site se déroulant entièrement en autobus, différents sujets qui sortent du cadre de l'ordre du jour ont été abordés selon le trajet et les installations présentes. Voici les faits saillants de ces discussions regroupées par thématique.

4.1 VISITE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (ENGLOBE)

4.1.1 PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU HAUT

Mme Sabrina Gagnon, auxiliaire technique pour la plateforme de compostage de Lachute pour Englobe, présente les récentes installations de la plateforme de compostage (situées sur une ancienne zone du site d'enfouissement). Elle explique que plusieurs andains sont visibles avec différents degrés de maturité. Les premiers andains, qui sont presque noirs, sont les plus matures tandis que les derniers, qui sont plutôt brun foncé et brun clair, sont plus jeunes. Au fur et à mesure qu'un andain a suffisamment de matière, il est fermé et des blocs y sont déposés au pourtour. Un nouvel andain est alors ouvert où les nouveaux arrivages seront déposés.



Elle ajoute que les installations d'Englobe, dont les roulottes, sont situées à l'arrière.

M. Desnoyers explique ensuite qu'une fosse périphérique a été emménagée autour de la plateforme pour récupérer les eaux. Celle-ci est pompée par séquence. Le but est de s'assurer que l'eau propre ne se mélange pas au lixiviat.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la présence de plusieurs sacs de plastique dans le premier andain est acceptée ?</i>	Mme Gagnon explique que ce n'est pas un andain en maturation, mais plutôt une pile de rejets.
<i>Est-ce que les présents andains ont beaucoup de matières non compostables ?</i>	Mme Gagnon répond que les andains de la plateforme du haut doivent être tamisés, ce qui explique la présence de ces matières. Une fois l'étape du tamisage complétée, les mauvaises matières sont séparées des bonnes.
<i>Est-ce que le premier tamisage effectué est de deux pouces et demi et le deuxième est de 7/16 ?</i>	Mme Gagnon confirme que c'est le cas. Elle précise que le tamisage est effectué en bas.
<i>Est-ce que la présence actuelle des oiseaux est qualifiée d'abondante ?</i>	Mme Gagnon répond qu'ils sont très présents aux environs des nouveaux arrivages.
<i>Est-ce qu'un contrôle des oiseaux est fait ?</i>	M. Desnoyers explique que non. Le contrôle se fait plutôt de manière naturelle par la présence de prédateurs comme les pygargues à tête blanche.
<i>Qu'est-ce qui explique qu'un contrôle est fait au site de Lachenaie ?</i>	M. Desnoyers répond que des contraintes sont imposées par leur certificat d'autorisation. Ces contraintes sont dues à la densité résidentielle à proximité du site.
<i>Est-ce que la technique de faux coyotes a été essayée ?</i>	M. Desnoyers précise que cette technique n'a pas été essayée ici. En revanche, des témoignages de fauconniers qui ont expérimenté cette pratique suggèrent que ce n'est pas efficace, car les goélands s'habituent vite.
<i>Est-ce que la contamination du compost par des matières non compostables diminue au fil du temps ?</i>	Mme Gagnon confirme que la contamination diminue. Une bonne sensibilisation est faite ce qui explique les meilleurs résultats obtenus.
<i>Quand est-ce que les tamiseurs seront montés sur la plateforme du haut ?</i>	Mme Gagnon explique que les tamiseurs seront utilisés à la plateforme du bas encore une autre année.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ne deviez-vous pas monter tout l'équipement à la plateforme du haut ?</i>	Mme Gagnon précise que les roulettes ont été montées, mais que des opérations en bas se déroulent toujours. Les tamiseurs y sont le temps que les opérations s'y terminent afin d'éviter de déplacer l'équipement entre les deux plateformes.
<i>De nombreux sacs de plastique étant visibles dans les andains, est-ce qu'ils se décomposent ?</i>	Mme Gagnon explique que oui. Cependant, comme le compost est produit ici sur une période de douze mois, seuls les sacs bruns se décomposent assez vite pour être acceptés. Les sacs en plastiques compostables prennent plusieurs années à se décomposer et ne sont pas acceptés.
<i>Connaissez-vous la proportion de matière rejetée par rapport à la quantité de compost reçue ?</i>	Mme Gagnon affirme ne pas avoir cette information, mais pourra effectuer un suivi à cet effet.
<i>Combien de camions par jour déchargent du compost ?</i>	Mme Gagnon précise que c'est entre 10 et 15 camions par jour.
<i>Est-ce qu'un tracteur est utilisé pour pousser et manipuler le compost dans les andains ?</i>	Mme Gagnon confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que beaucoup de chaleur est générée par le compost ?</i>	Mme Gagnon confirme que c'est le cas en raison du processus de décomposition. Elle précise que, lors du brassage, de la fumée s'échappe ce qui témoigne de la chaleur importante.
<i>Quelles sont tes responsabilités sur le site ?</i>	Mme Gagnon explique qu'elle est adjointe technique donc son rôle implique notamment de prendre des échantillons pour mesurer, par exemple, le niveau d'oxygène et la température des andains.
<i>Combien de temps est requis pour compléter le retournement ?</i>	Mme Gagnon précise que ça prend trois à quatre jours. Le processus implique de faire une tranchée dans le milieu, puis le compost de gauche est mélangé avec celui de droite.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'un bassin d'accumulation des eaux avait été mis en place l'année passée pour permettre la gestion des eaux sur la plateforme de compostage ?</i>	<p>M. Desnoyers explique que c'est un bassin périphérique.</p> <p>M. Arsenault précise que l'année passée, en raison d'une problématique, l'eau était conservée sur la plateforme. Cette problématique étant réglée, l'eau peut désormais être acheminée vers le réseau de récupération des eaux.</p> <p>M. Desnoyers ajoute qu'un système permet d'acheminer l'eau de la plateforme vers les bassins. Une coordination est faite entre Englobe et WM pour ouvrir la valve permettant d'acheminer l'eau lorsque nécessaire.</p>

Action de suivi :

- Revenir au comité sur le pourcentage de matériel rejeté dans le compost (Englobe)

4.1.2 PLATEFORME DU BAS

Mme Gagnon présente la plateforme de compostage du bas où sont situés les andains plus matures. Les tamisages en 2-1/2 et 7/16 pouces ont été effectués ou sont en cours. Le compost est remis plusieurs fois dans les tamiseurs jusqu'à ce que le résultat soit satisfaisant. Les andains complètement tamisés sont reconnaissables par un produit noir et fin. Puis elle présente la machinerie utilisée à cette fin, dont des tamiseurs.

Au cours de la visite, M. Desnoyers montre la conduite de drainage qui relie la plateforme de compostage du bas jusqu'à la conduite de refoulement.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Où est emporté le compost une fois qu'il est mature et prêt pour la vente ?</i>	Mme Gagnon précise que le compost final est placé sur la plateforme du bas.
<i>Est-ce que le compost qui est prêt est ensaché et livré par vos camions ?</i>	Mme Gagnon répond que non, car il est vendu en vrac depuis le site et ce sont les clients qui le récupèrent.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment cet espace sera-t-il utilisé une fois que les opérations de compostage seront terminées et déplacées sur l'autre plateforme ?</i>	<p>M. Desnoyers précise que l'espace au sud des bassins demeurera à l'usage d'Englobe, probablement pour l'entreposage, et qu'aucune cellule n'y est prévue. Les futures cellules sont prévues au nord des bassins.</p> <p>Mme Gagnon répond ne pas connaître ce qu'Englobe prévoit faire avec cet espace une fois les opérations de compostage terminées.</p> <p>M. Arseneault explique qu'Englobe s'est fait confier un espace de 40 000 pieds carrés pour la plateforme du haut et de 225 000 pieds carrés pour la plateforme du bas. Selon les conversations avec M. Mucienko, une partie de l'espace serait utilisée pour l'entreposage de produits finis, ce qui éviterait l'enjeu de gérer du lixiviat, un produit fini n'en produisant pas.</p>
<i>Quelles sont les heures d'opérations d'Englobe ?</i>	Mme Gagnon répond qu'Englobe opère jusqu'à 18h00, et qu'exceptionnellement, les opérations peuvent se terminer plus tard.
<i>Est-ce que l'emplacement d'une potentielle usine de traitement est prévu ?</i>	M. Desnoyers précise qu'une telle usine ne fait pas encore partie des plans.
<i>Dans le cas qu'une nouvelle usine serait construite, est-ce qu'elle serait aménagée à côté des bassins actuels ?</i>	M. Desnoyers répond que cet emplacement serait plus logique, mais que cela dépendra des plans.
<i>Est-ce que la décision de l'emplacement d'une telle usine fait partie des considérations pour que la Régie prenne une décision ?</i>	M. Arseneault précise que les études d'ingénierie permettront de déterminer où est le meilleur emplacement.

Action de suivi :

- Revenir au comité sur l'utilisation prévue de l'espace où est située la plateforme de compostage du bas. (Englobe)

4.2 SYSTÈME DE CAPTATION DES BIOGAZ ET CENTRALE ÉLECTRIQUE (EDL)

M. Yves Thériault, directeur régional pour EDL, explique les différentes composantes du système de captation du biogaz. Il présente notamment lors de la visite :

- Les puits verticaux qui sont installés une fois les cellules fermées.

- Les collecteurs qui servent à assurer l'aspiration dans le système de biogaz
- Le conteneur auxquels les collecteurs sont reliés, permet de filtrer et séparer le lixiviat du biogaz par gravitation.

Puis, il explique que le front de déchets avançant progressivement, un projet pour aménager de nouveaux puits verticaux commencera dans deux semaines. Ce projet permettra de rallonger d'une centaine de mètres vers le nord le système de captation pour atteindre les nouvelles cellules. Il précise que la mise en place des puits verticaux est plus rapide que la mise en place de collecteurs. Le système sera aussi prolongé du côté sud en anticipation des cellules qui y seront construites.

M. Desnoyers ajoute que, pour les cellules actives III-4, deux niveaux de conduits de captations horizontaux ont été installés. Cette cellule a de l'espace pour ajouter encore deux niveaux. Le troisième niveau de tranchée est prévu d'ici la fin du mois.

M. Thériault explique le rôle joué par les différentes installations à la centrale électrique. Les biogaz captés sont acheminés par un tuyau relié au collecteur principal jusqu'à la centrale. Un souffleur aspire les biogaz qui passent par la centrale jusqu'au silo qui sert à enlever le sulfure d'hydrogène (H_2S), un produit toxique et corrosif, représentant 8% du biogaz, qui réduit considérablement la durabilité des installations. Le biogaz est ensuite acheminé vers d'autres installations qui permettent de filtrer et retirer d'autres particules comme le silicone. Après ce processus de filtration complété, le biogaz, dont la concentration de méthane approche alors 50%, est alors consommé par la centrale pour produire de l'électricité.

Il explique aussi que le sulfure d'hydrogène retiré du biogaz est transformé grâce à un système bactériologique qui métabolise le sulfure d'hydrogène en acide sulfurique (H_2SO_4). Les 8000 à 9000 litres d'acide sulfurique produits par jour peuvent être stockés jusqu'à une quantité maximale de 35 000 litres. La compagnie Kruger les récupère par la suite au moyen de trois voyages de camions-citernes par semaine.

Parmi les autres installations à la centrale, il présente les deux torchères, soit l'ancienne qui n'est plus en service et la nouvelle torchère qui sert à brûler le biogaz lorsqu'il ne peut être valorisé par la centrale.

Puis, il explique que la centrale nécessite des installations tels un puissant transformateur et de puissants disjoncteurs pour convertir le courant parce que l'électricité produite est de 4000 volts, alors que celui demandé par Hydro-Québec pour l'acheminer sur le réseau est de 25 000 volts. Il précise que pour diminuer les risques, des boîtiers sont installés auprès des disjoncteurs pour pouvoir les activer et les désactiver à distance. C'est la compagnie MDL Électrique qui est le sous-traitant assurant tout le service d'entretien du système.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'aspiration du biogaz est faite de façon continue ?</i>	M. Thériault confirme que c'est le cas.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le prolongement du système de captation a un impact sur l'opérationnalité du système ?</i>	M. Thériault explique que l'aspiration est maintenue dans le système en dépit des travaux, ce qui permet de capter le biogaz. Toutefois, les valves de certains puits verticaux peuvent être fermées dans le processus. Les conduits horizontaux ne sont pas impactés et l'impact est donc minime.
<i>Est-ce que le biogaz brûlé par la torchère passe préalablement dans le silo blanc pour en retirer l'acide sulfurique ?</i>	M. Thériault répond que non et que le biogaz est envoyé directement à la torchère.
<i>Pourquoi est-ce que le biogaz est envoyé à la torchère ?</i>	M. Thériault explique que la combustion du biogaz relâche dans l'air des composantes moins toxiques que si le biogaz était relâché.
<i>Est-ce que la présence d'acide sulfurique ne risque pas d'endommager la torchère ?</i>	M. Thériault répond que non. Il explique que l'acide sulfurique affecte surtout l'huile utilisée dans les installations ce qui nécessite de la changer trop fréquemment afin d'éviter les risques de dommages. Ce n'est pas un enjeu avec la torchère.
<i>Est-ce que l'électricité produite alimente notamment le site d'enfouissement ?</i>	M. Thériault précise que non. À l'exception de l'énergie consommée directement à la centrale, l'énergie produite est envoyée sur le réseau d'Hydro-Québec qui est acheminée vers la municipalité de Brownsburg-Chatham. L'énergie consommée sur le site provient du réseau d'Hydro-Québec.
<i>Est-ce que l'électricité payée pour alimenter le site est plus dispendieuse que l'électricité produite et vendue à Hydro-Québec ?</i>	M. Thériault affirme ne pas connaître ces informations.
<i>Est-ce que l'acide sulfurique produite est considérée comme une matière dangereuse ?</i>	M. Thériault confirme que oui et que c'est Kruger qui s'occupe du transport. Si Kruger devait cesser de le prendre, cela serait beaucoup plus coûteux d'en disposer sur un site spécialisé.
<i>Pourquoi est-ce que l'ancienne torchère n'a pas été démontée ?</i>	M. Thériault explique que la démonter coûte plus cher que la laisser là.

4.3 TRAITEMENT DU LIXIVIAT

M. Desnoyers présente les différents bassins utilisés pour le stockage et le traitement du lixiviat. Il explique notamment que le bassin d'accumulation est où l'eau est stockée en attente d'être traitée. Le bassin aéré, favorise l'oxygénation de l'eau en vue de son traitement. Puis, il explique que l'accumulation d'eau dans les bassins est toujours un enjeu au printemps. Néanmoins, les autorisations de transférer du lixiviat à l'usine de Lachute ayant repris, cela a permis de diminuer leur niveau.

Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement pour WM, montre le processus d'assèchement des boues avant que celles-ci soient acheminées à l'enfouissement.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pendant combien de temps l'interdiction de déversement des eaux usées a-t-elle été maintenue ?</i>	Mme Caillaud explique que la période s'est échelonnée du 14 mars au 12 mai. M. Desnoyers ajoute que le printemps a été assez pluvieux.
<i>Où est acheminée l'eau qui est relâchée ?</i>	M. Desnoyers explique que l'eau est envoyée dans le réseau municipale de la ville de Lachute, en amont immédiat de l'usine de traitement des eaux de la Ville de Lachute.
<i>De mémoire, des cas de déversements s'étaient produits il y a deux ou trois ans ?</i>	M. Desnoyers précise que des rejets contrôlés ont eu lieu lors de rares exceptions il y a plusieurs années Mme Caillaud précise que le déversement précéderait son arrivée, soit avant 2018.
<i>Comment est géré le niveau d'eau dans le bassin d'aération ?</i>	M. Desnoyers explique que le niveau d'eau dans ce bassin est constant. Si le bassin d'aération était trop rempli, un tuyau permet de retourner l'eau au bassin d'accumulation pour atteindre le bon niveau. Lorsque le prétraitement est complété, l'eau est alors acheminée vers les bassins tampons. Lorsqu'il n'y a pas d'interdiction de rejet, elle est ensuite pompée vers l'usine de Lachute.
<i>Quel type de procédé est utilisé dans le bassin d'aération ?</i>	M. Desnoyers explique qu'il s'agit d'aérateurs, un procédé mécanique alimenté à l'électricité.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1 RÉFLEXION SUR LA TENUE D'UNE RENCONTRE D'INFORMATION/JOURNÉE PORTE OUVERTE

M. Desnoyers met en contexte que lors de la dernière rencontre, un membre du comité a demandé si une activité porte ouverte au public était envisagée et si la possibilité d'élargir le comité avait été considérée.

Il explique que, si de l'intérêt est manifesté par la population pour une porte ouverte, une publication pourrait alors être faite pour l'annoncer. M. Desnoyers précise néanmoins que c'est une proposition, car la décision de tenir et d'organiser une porte ouverte revient à la

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), le site d'enfouissement étant sur leur propriété.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'une porte ouverte a déjà été faite à Lachute ?</i>	M. Desnoyers répond que, à sa connaissance, ce serait la première.
<i>Est-ce que la RIADM pourrait faire une annonce lors de ses rencontres ?</i>	M. Arseneault répond qu'une rencontre de la RIADM est prévue jeudi prochain et que ce sujet pourrait y être discuté.
<i>Si une porte ouverte avait lieu, une annonce devrait être faite dans le journal local.</i>	
<i>Serait-ce problématique de tenir la porte ouverte pendant les heures d'opérations ?</i>	M. Arseneault répond qu'avec le nombre de camions qui circulent, la présence de l'autobus pourrait être problématique. M. Desnoyers précise qu'une porte ouverte est néanmoins beaucoup plus intéressante lorsqu'il est possible de voir les opérations en cours. Puis, il propose de baliser les heures d'une porte ouverte advenant qu'une publication soit faite.
<i>Est-ce que la RIADM possède une page web et une page Facebook ?</i>	M. Arseneault confirme que la RIADM possède une page web, mais ne possède plus une page Facebook. Elle en a déjà eu, mais comme il n'y a que quatre employés, c'était difficile de la maintenir active.

Action de suivi :

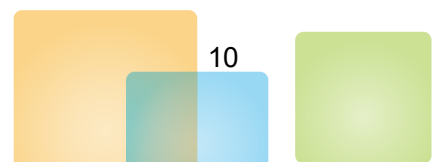
- Vérifier l'intérêt de la population à ce qu'une porte ouverte du site soit organisée (RIADM)
- Amener le sujet d'une porte ouverte lors de la séance de la RIADM du jeudi 15 juin 2023 (RIADM)

5.2 FAIRE LES VÉRIFICATIONS EN LIEN À LA PLAINTÉ D'ODEUR À LA RUE BROWNS GORE FAIRE PAR UN MEMBRE DU COMITÉ À ENGLOBE ET REVENIR AU COMITÉ À CE SUJET

Mme Gagnon explique qu'à la suite de la plainte d'odeur de compost sur la rue Browns Gore formulée par un membre du comité lors de la précédente rencontre, une vérification a été faite et la rue a été ajoutée de manière permanente au trajet effectué lors des rondes d'odeurs.

5.3 PARTAGER LE LIEN VERS LES INFORMATIONS SUR LE PROJET DES SAULES DU LET DE SAINTE-SOPHIE

M. Desnoyers explique que le lien internet menant à la présentation du projet des saules dans le cadre d'une rencontre du Comité de Vigilance du LET de Sainte-Sophie a été ajouté au compte rendu de la dernière rencontre ainsi que communiqué dans le courriel d'invitation à la rencontre envoyé au Comité la semaine passée.



Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que des plantations de saules sont prévues à Lachute ?</i></p>	<p>M. Desnoyers précise qu'un tel projet dépend de l'espace disponible, qui appartient d'ailleurs à la RIADM. Il ajoute qu'à Sainte-Sophie, les saules ont été emménagés sur un vaste espace d'anciennes cellules fermées. À Lachute, l'espace disponible est en enjeu.</p> <p>M. Arseneault précise qu'à Lachute, les cellules fermées sur lesquelles une telle plantation aurait pu être plantée ont plutôt été utilisées pour accueillir le projet de plateforme de compostage d'Englobe. De plus, de telles plantations ne peuvent être emménagées sur les flancs des cellules fermées en raison de la présence de tuyaux. Les racines risqueraient de les percer.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que d'autres options et espaces pourraient devenir disponibles. Il rappelle cependant que de tels projets ne peuvent être réalisés que sur des cellules qui ne produisent plus de biogaz.</p>
<p><i>Combien d'années ont les cellules sur lesquelles les plantations de saules ont été emménagées à Sainte-Sophie ?</i></p>	<p>M. Desnoyers précise que ce sont des cellules datant des années 1960. Le site à Sainte-Sophie est très ancien, ce qui a favorisé la réalisation d'un tel projet. Il ajoute que l'objectif, pour l'aménagement des cellules fermées, est de les restaurer le plus près possible de leur état naturel en dépit de la couche de déchets situés en dessous. En conséquence, un projet de plantation voué à la consommation, par exemple n'y sera jamais considéré. La plantation de saules est une excellente solution, car c'est un plant qui a de petites racines.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce en raison de la faible taille des racines que le saule a été choisi pour la plantation ?</i>	<p>M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Il ajoute que les saules ont aussi l'avantage qu'ils absorbent beaucoup d'eau ce qui permet la réutilisation par l'irrigation du lixiviat faiblement contaminé. Il précise que les quantités de lixiviat utilisées pour l'irrigation sont calculées pour s'assurer que le lixiviat est entièrement absorbé par les saules.</p> <p>Il explique qu'au début du projet des saules à Sainte-Sophie, Ramo était à la recherche des emplacements pour mener des recherches. Ces emplacements étaient disponibles sur les anciennes cellules du LET ce qui a permis de lancer le projet actuel. La réutilisation du lixiviat de manière naturelle est une solution gagnante tant pour Ramo que pour WM.</p>
<i>Quelle est la problématique engendrée par la formation de gros troncs ?</i>	M. Desnoyers explique que les plants choisis doivent avoir de petites racines pour éviter que ces dernières percent les membranes ou les conduites. Il précise que du lixiviat peut être encore présent en faible quantité dans ces vieilles cellules.
<i>Est-ce que les plantations de saules ont été coupées à Sainte-Sophie ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Des boutures sont laissées afin que les saules puissent repousser, mais parfois ils doivent être replantés.
<i>Est-ce que des relevés volumétriques continuent d'être faits sur les cellules fermées pour vérifier s'il y a encore du tassement ?</i>	<p>M. Desnoyers répond qu'il n'y a plus de tassement. Il précise que la procédure mise en place par le gouvernement implique qu'à partir du moment qu'il n'y a plus de gaz constaté pendant trois relevés consécutifs, les relevés ne sont réalisés qu'une seule fois par année.</p> <p>Mme Caillaud précise que, s'il y a encore du biogaz pendant ce relevé unique, le ministère exige le retour à quatre relevés par année.</p>
<i>Est-ce que la plantation de saules est comptabilisée dans les couverts végétaux ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas et que cela permet également de réduire les émissions de carbone.

5.4 RETOUR SUR LES PISTES DE SOLUTIONS LONGS TERMES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

M. Arseneault explique qu'aucun développement ne peut être annoncé pour l'instant. Ça demeure un sujet très actif et très chaud. Rien n'est encore finalisé.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'enjeu pour la finalisation du dossier est de nature financière ?</i>	M. Arseneault répond que c'est plutôt un enjeu de s'entendre sur la solution.

6. ÉMISSIONS DE GES

Mme Caillaud explique qu'une action de suivi consistait à établir l'émission de GES en rapport avec la quantité de tonnage au site. Cette valeur moyenne a été établie à 85 mètres cubes de méthane (CH₄) engendrés pour la durée de vie de chaque tonne de déchets au site.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le retrait des matières organiques vers les bacs bruns fait diminuer la production de biogaz ?</i>	Mme Caillaud confirme que les modèles mathématiques s'adaptent aux changements et que les chiffres présentés se basent sur le dernier modèle. M. Desnoyers précise que le modèle mathématique fait ses conjectures selon plusieurs scénarios. Le scénario optimiste est basé sur 0% de matière organique dans les déchets et le scénario pessimiste est basé sur 50%.
<i>Puisque les matières organiques ont besoin d'oxygène pour se décomposer, est-ce que le biogaz requiert de l'oxygène pour être généré?</i>	M. Desnoyers explique que les procédés utilisés pour le compostage pour favoriser l'oxygénation tel le retournement ne sont pas possibles dans le cadre de la gestion des biogaz. Une telle décomposition doit plutôt se faire dans un espace dit anaérobique.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>La moyenne est de 85 mètres cubes de méthane, mais la durée de vie d'un déchet peut varier de 15 à 30 ans, est-ce exact ?</i></p>	<p>Mme Caillaud confirme que la durée de vie varie effectivement. La production du méthane commence environ un an après le dépôt du déchet et peut continuer jusqu'à 30 ans après le dépôt.</p> <p>M. Thériault précise que la gestion de la génération de biogaz est un exercice très complexe. Non seulement les valves sont ajustées constamment pour atteindre un niveau de concentration du méthane de 50%, mais même ces ajustements n'apportent pas de régularité. Deux puits voisins peuvent avoir des rendements nettement distincts. Aussi, en peu de temps la génération d'un puits peut croître ou décroître rapidement et subitement sans qu'une explication puisse être donnée. Le système de captation doit être complètement scellé pour ne pas introduire de l'air dans le système.</p> <p>M. Desnoyers ajoute qu'il ne faut pas trop tirer d'air pour ne pas risquer d'augmenter la concentration d'oxygène, ce qui pourrait faire augmenter la température du site et augmenter les risques d'incendie. La température est vérifiée à chaque puits.</p>
<p><i>Est-ce que tout le biogaz est brûlé ?</i></p>	<p>M. Thériault confirme que tout le biogaz est soit consommé par la centrale, soit brûlé.</p>
<p><i>Est-ce que la captation du biogaz est optimale ?</i></p>	<p>M. Thériault explique que la centrale, qui possède sept moteurs permettant une production de 11 MW/h, opère à environ 75% de sa capacité. Ils ont les capacités pour consommer davantage de biogaz, mais réussir à augmenter la captation de biogaz est complexe.</p>
<p><i>Est-ce que la proportion de biogaz capté est autour de 80% ?</i></p>	<p>M. Thériault confirme que c'est le cas.</p>
<p><i>Est-ce que le 20% de biogaz restant est relâché dans l'atmosphère ?</i></p>	<p>M. Thériault précise que cette détermination est basée sur des calculs mathématiques qui prédisent une quantité de biogaz produite par les déchets qui est ensuite comparée avec la quantité de biogaz captée. La quantité réelle de biogaz relâchée dans l'atmosphère est difficile à déterminer et n'est donc qu'inférée.</p> <p>Mme Caillaud ajoute que l'historique est basé sur une génération de biogaz qui varie beaucoup donc les calculs ne sont pas toujours précis.</p>

7. SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET DES TONNAGES (FÉVRIER, MARS, AVRIL ; TONNAGE PAR MUNICIPALITÉ)

7.1 WM

Suivi des travaux

Pendant la visite, M. Desnoyers a expliqué les différents travaux en cours et prévu pour 2023. Il explique d'abord que la construction de la nouvelle cellule de la phase 4 se poursuit avec la deuxième phase des travaux. Cette année, il n'a pas été facile d'exécuter les travaux d'excavation pendant l'hiver, dû aux températures trop douces qui ne permettent pas une bonne manipulation de l'argile.

Prenant exemple sur la cellule 4-1 en cours de construction, il explique que la cellule est excavée jusqu'à atteindre la profondeur souhaitée. La cellule est construite de sorte que l'eau percole dans les déchets jusqu'à atteindre la couche de pierre nette en dessous des déchets. Des tuyaux de drainage y sont installés pour ensuite être pompé jusqu'au bassin de pré-traitement. Il y a une station de pompage par couple de cellules, dont la hauteur est aménagée pour orienter l'eau par gravité vers la cellule où la pompe est installée.

Puis, il présente les travaux en cours pour aménager la berme de stabilité afin de retenir les déchets une fois la hauteur maximale des cellules atteintes. Avec l'hiver doux, l'argile est plus visqueuse ce qui nécessite de la mettre par petites couches et d'attendre qu'elle sèche. Le processus doit être répété de nombreuses fois pour atteindre les trois à quatre mètres souhaités, ce qui prendra tout l'été.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment est disposé le matériel excavé ?</i>	M. Desnoyers explique qu'il est empilé par type (sable, argile et terre) jusqu'à ce qu'une utilité soit déterminée.
<i>Est-ce qu'ils sont utilisés dans le recouvrement journalier des cellules ?</i>	M. Desnoyers répond que non, aucun matériel propre n'est utilisé dans le recouvrement journalier. Le matériel alternatif apporté suffit pour répondre aux besoins de recouvrement journalier

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsqu'on compare les tonnages historiques de matériaux de recouvrement alternatif (MRA), la quantité de 150 000 tonnes reçues est récente. Historiquement, 20 000 tonnes étaient reçues au site. Comment était alors pallié le manque de MRA pour le recouvrement ?</i>	M. Desnoyers émet l'hypothèse que du sable excavé devait être utilisé ou des toiles. D'ailleurs, encore quelques sites d'enfouissement utilisent les toiles pour le recouvrement journalier.
<i>Est-ce que l'utilisation de toiles est une méthode permise ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que ce sont des vallons ou des monticules qui sont prévus entre les cellules ?</i>	M. Desnoyers explique que le niveau final est le même, les cellules étant collées l'une sur l'autre.
<i>Où sont aménagées les membranes par rapport aux tuyaux pour le lixiviat ?</i>	M. Desnoyers répond qu'elles sont installées en dessous des tuyaux et des pierres concassées. Il précise que la couche d'argile qui sert de fond peut être parfois suffisamment étanche pour ne pas nécessiter de membranes, mais que généralement une membrane est installée. Les déchets sont déposés sur les pierres concassées.
<i>Est-ce que la pompe utilise des pales ou des hélices ?</i>	M. Desnoyers précise que ce sont des hélices. Mme Caillaud précise qu'avec la température plus clémente, il a été facile de lancer l'aérateur.
<i>Est-ce que vous la fermez pendant l'hiver ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui, car les bactéries ne peuvent pas effectuer leur travail lorsqu'il fait trop froid.
<i>Est-ce que le gouvernement inspecte l'aménagement d'une nouvelle cellule ?</i>	M. Desnoyers répond que le gouvernement se fit au plan et aux devis qui lui sont soumis. Cela étant dit, la qualité des installations est contrôlée. Une firme indépendante est embauchée pour surveiller les travaux réalisés par le sous-traitant qui est responsable de l'aménagement de la cellule.
<i>Est-ce que cette firme indépendante soumet un rapport qui est envoyé aussi au ministère ?</i>	M. Desnoyers confirme que tous les contrôles qualité sont envoyés au ministère. Parfois, le contrôle qualité est fait avant même le début des travaux. Le contrôle est aussi fait pour s'assurer de l'étanchéité complète de la cellule, notamment en contrôlant la qualité des soudures.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui est responsable de faire l'installation des composantes de la cellule ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est un entrepreneur. Cette année, des appels d'offres séparés avec devis ont été faits pour l'excavation et pour l'aménagement du système de drainage puisqu'une compagnie peut être spécialisée en excavation tandis qu'une autre est spécialisée en système de drainage.
<i>Est-ce que des sous-traitants sont aussi utilisés à Sainte-Sophie ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que les cellules dont le recouvrement est finalisé sont aussitôtensemencées ?</i>	M. Desnoyers explique que dans le cas présent, l'ensemencement s'est fait naturellement. Il ajoute qu'une fois par année, soit en juillet, tout est coupé. Ce n'est pas une tâche facile, étant donné la présence de tuyaux, mais le même sous-traitant est renouvelé chaque année donc il connaît bien le terrain.

Suivi du tonnage

M. Desnoyers procède au suivi des tonnages en rappelant que la période de tonnage prévue au certificat d'autorisation (CA) est du 1^{er} novembre au 31 octobre. Pour la période en cours, d'une durée de sept mois, 224 875 tonnes de déchets sont entrées au site. Il rappelle que l'année précédente, en raison de la fermeture du site de Lachenaie, qui avait atteint sa limite autorisée, et de l'incendie qui avait arrêté les opérations d'un site à Koncas Montréal, la limite de 500 000 tonnes avait presque été atteinte. Cette année, les prévisions de tonnage à ce jour démontre une marge de manœuvre pour palier à des situations similaires.

Parmi les tonnages reçus cette année, 4 825 tonnes proviennent des municipalités régies par la RIADM. Puis, il rappelle que la limite de 500 000 tonnes qui est assujettie à la redevance exclut les MRJA. Ces derniers représentent environ 75 000 tonnes depuis le 1^{er} novembre. L'année précédente, c'est environ 500 000 tonnes de déchets et 150 000 tonnes de MRA qui ont été reçues.

Au sujet des sols contaminés, ils sont reçus sur le dessus de la cellule III-3 où ils sont contre-analysés. S'ils sont conformes, alors ils peuvent être utilisés comme matériel de recouvrement pour les déchets. S'ils ne sont pas conformes, le client doit venir les chercher.

Pour les opérations, il explique que la cellule III-2 est en cours de recouvrement final. La cellule 3-3 et 3-4 sont en cours d'exploitation.

Il explique que le recouvrement des cellules est fait au fur et à mesure, c'est-à-dire dès que l'étage de déchets est réalisé. M. Thériault précise alors que, pour la gestion des biogaz, il est préférable d'effectuer le recouvrement final rapidement afin que les puits verticaux puissent être installés. EDL est d'ailleurs en attente d'un tel recouvrement pour créer deux nouvelles rangées de quatre et trois puits.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'été est la période la plus occupée en termes de tonnage ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui et que le tonnage des cinq derniers mois de l'année équivaut au tonnage des sept premiers.
<i>Est-ce qu'il y a eu des changements à la redevance ?</i>	M. Desnoyers confirme que la redevance est passée à 30 \$ la tonne depuis janvier 2023, en comparaison de 24 \$ la tonne précédemment. Aussi, une taxe partielle correspondant au 1/3 de la redevance a été ajoutée pour tous les matériaux alternatifs autres que les sols contaminés. Ces derniers seraient ajoutés seulement en 2024, car le gouvernement veut d'abord vérifier des solutions alternatives.
<i>Est-ce que l'argent des redevances est déposé dans un fonds ?</i>	M. Desnoyers explique que le mécanisme est plutôt sous la forme d'une taxe aux déchets qui servent à financer des projets environnementaux.
<i>Est-ce que les sols contaminés sont mélangés avec des sols non contaminés ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est seulement le cas dans les centres spécialisés.
<i>Est-ce que les sols contaminés sont utilisés comme matériel de recouvrement ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas et précise que les rebuts automobiles ou « carfluff » (sièges, tableau de bord...) sont le type de matériel privilégié pour le recouvrement. Des normes de granulométrie s'appliquent à ce type de matériel et ceux utilisés comme recouvrement respectent les normes.
<i>Est-ce que d'autres matériaux alternatifs peuvent être utilisés pour le recouvrement ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui, mais la plupart sont plus susceptibles d'être problématiques pour la machinerie lors de pluies. Ainsi, ces matériaux doivent donc être bien compactés. La couche de rebuts automobiles permet d'avoir une première couche adéquate.
<i>Est-ce que vous payez pour ce type de recouvrement ?</i>	M. Desnoyers précise que non. Les rebuts automobiles sont des déchets que le client doit payer pour les déposer, bien que réutilisés.
<i>Est-ce que l'utilisation des rebuts automobiles est profitable ?</i>	M. Desnoyers répond que le coût opérationnel pour les manipuler et les utiliser comme recouvrement équivaut au prix chargé au client.
<i>Est-ce que des normes s'appliquent pour le délai de recouvrement final d'une cellule ?</i>	M. Desnoyers répond que non. Cependant, dans la pratique il est préférable de recouvrir une cellule avant d'en ouvrir une nouvelle. Le processus implique de mettre une couche de sable, puis d'argile. Les conditions pour manipuler l'argile sont importantes pour le temps qui peut être nécessaire pour recouvrir une cellule.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand l'installation des puits pourra-t-elle être complétée ?</i>	M. Thériault répond que ce sera fait d'ici trois à quatre semaines. M. Desnoyers précise que la hauteur finale des déchets sera atteinte, ce qui permettra à EDL de procéder à l'installation des puits en prévoyant la couche de deux mètres d'argiles qui sera ajoutée.
<i>Est-ce que les puits installés seront fonctionnels sans la couche d'argile ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.
<i>Est-ce que les sols utilisés pour le recouvrement sont contaminés ?</i>	M. Desnoyers précise que les sols utilisés sont faiblement contaminés (de catégorie plus petite que C).
<i>Est-ce que le chauffeur donne la documentation nécessaire pour déterminer le type de sol contaminé ?</i>	M. Desnoyers explique que le processus d'identification des sols envoyés au site est fait depuis le chantier. Le client d'un chantier crée un profil et envoie la documentation. Puis, lorsque le chauffeur arrive, une vérification est faite entre la cargaison contenue et ce qui a été déclaré par le chantier. Si cela correspond, le chauffeur dépose sa cargaison à l'endroit de déchargement associé à son contrat pour contre-analyse.
<i>Est-ce à la pesée que les indications sont données au chauffeur où déposer sa cargaison ?</i>	M. Desnoyers précise que les numéros de contrats sont bien identifiés où ils doivent décharger. De plus, avec la nouvelle application Trace Québec, cela améliore le processus de traçabilité de ce qui est emmené au site.

7.2 ENGLOBE

Ce point a été traité dans le cadre du résumé de la visite en 4.1.

7.3 EDL

Ce point a été traité dans le cadre du résumé de la visite en 4.2.

8. FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (FÉVRIER, MARS, AVRIL)

Mme Caillaud explique que, lors des mois de février, mars et avril, les seuls dépassements sont survenus en février et mars pour les concentrations d'azote ammoniacal. Tel que mentionné précédemment, l'impossibilité de rejeter vers l'usine de Lachute a représenté un enjeu.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCCFP

M. Desnoyers mentionne qu'un seul signalement a été reçu dans la période visée. un signalement en lien avec des déchets le long de la rue des Sources et sur les terres agricoles voisines. La plainte coïncidaient avec le ménage du printemps fait au site. Les circonstances ont été telles que de grands vents étaient présents pendant ce ménage, ce qui a emporté les déchets hors du site. Une stratégie d'atténuation déjà en place est de mettre des clôtures à des endroits stratégiques, mais dans le cas présent, les vents étaient si forts qu'elles n'ont pas été suffisantes.

10. DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

10.1 PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers rappelle que la prochaine réunion est prévue le 14 septembre 2023. Puis, il remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 23.

Nicolas Lavoie
Rapporteur de la réunion